Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Liberté Égalité Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

AGENCE eau seine NORMANDIE

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTS-DE-FRANCE

WEBINAIRE

APPEL À PROJET 2026 « Collectifs en transition agroécologique »

GIEE GROUPEMENTS D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

Présenté par la DRAAF, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la Chambre régionale d'agriculture

Sommaire

I. Les actualités sur les collectifs en transition agroécologique

1. Etats des lieux des GIEE en 2026
2. Les GIEE en Hauts-de-France

II. L'Appel à Projet des collectifs en transition agroécologique

1. 3 volets et 2 cahiers des charges
   a) *Comment construire un collectif et quel volet candidater ?*
   b) *La Chronologie de l'AAP*
   c) *Les différents volets*
   d) *La sélection des dossiers et les critères de financement*
   e) *Les indicateurs*
2. Le financement d'un collectif GIEE et groupe émergent
   a) *Les financeurs*
   b) *Le guide financier et les dépenses éligibles*
3. La capitalisation

III. FAQ & Contacts

I. LES ACTUALITÉS SUR LES COLLECTIFS EN TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

1. Etats des lieux des GIEE en 2026
2. Les GIEE en Hauts-de-France

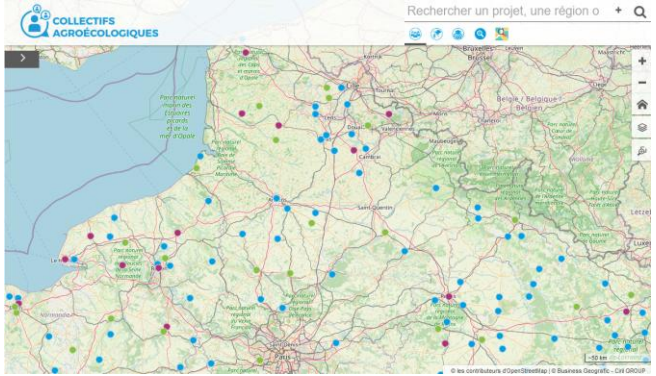

https://collectifs-agroecologie.fr/

Appel à Projets 2026 pour les Collectifs !

par Lauréne Moritz Lauréne Moritz | Mar 16, 2026 | Appels à Projets, Collectifs d'agriculteurs (GIEE, DEPHY, 30000) | 0 commentaires

L'agroécologie s'appuie sur la dynamique collective des agriculteurs

https://ecophyto-hdf.fr/agroecologie-recrutement-agriculteurs-2026/

Collectifs d'agriculteurs en transition

- **69 GIEE** qui ont été reconnus depuis 2015, dont 44 achevés ;
- **25 GIEE** en activité et toujours reconnus en 2026 ;
- **Plus de 700 fermes** qui participent ou qui ont participé au sein d'un GIEE ;
- **Environ 400 fermes toujours actives** dans un collectif GIEE ou émergent GIEE ;
- Sans oublier, le réseau **DEPHY** qui compte **4 projets** en cours de réalisation, comportant 44 fermes.

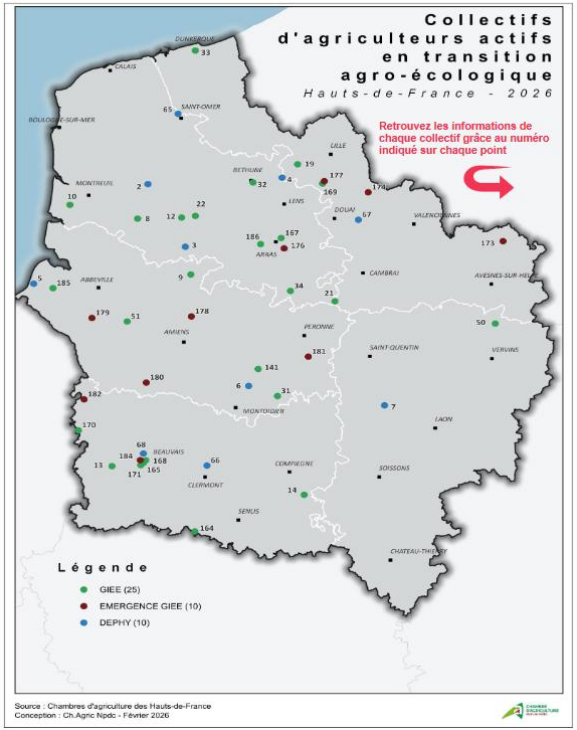

Collectifs d'agriculteurs en transition

- **2 GIEE** ont été reconnus administrativement en 2025 ;
- **10 projets** de groupes émergent sélectionnés ;
- **5 GIEE** ont pu continuer leur projet avec le renouvellement du financement pour 3 ans supplémentaire.

→ ***TOUTES LES ACTUALITES SUR LES COLLECTIFS AU NIVEAU REGIONAL SE TROUVENT SUR LE SITE DE LA DRAAF ET LE BLOG ECOPHYTO HAUTS-DE-France***

Les lauréats de l'appel à projets collectifs agroécologiques 2025

par Laurène Moritz Laurène Moritz | Jan 12, 2026 | Appels à Projets, Collectifs d'agriculteurs (GIEE, DEPHY, 30000) | 0 commentaires

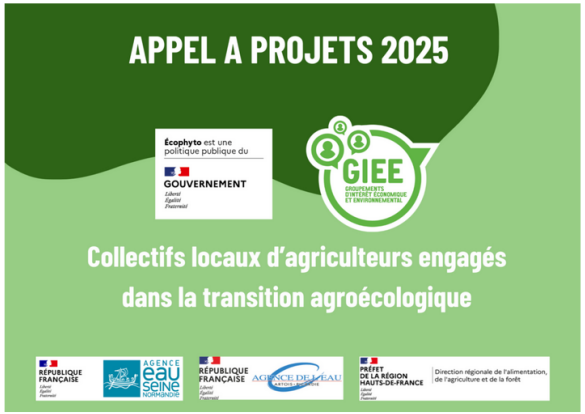

La sélection des groupes ayant répondu à l'appel à projets 2025 est désormais officialisée. Elle a été validée lors de la Commission Agroécologique (CAE) réunie le 24 octobre dernier.

À cette occasion, la CAE a accordé la reconnaissance GIEE à deux collectifs. Cette reconnaissance constitue un atout lors des demandes de subventions, notamment pour les investissements en matériel

La représentation des GIEE en Hauts-de-France

la Gazette France

Agriculture | Pas-de-Calais (62) | Imprimer

EN BREF

Transition agricole : un appel à projets pour soutenir les collectifs engagés

Un appel à projets vient d'être lancé en Hauts-de-France pour soutenir les collectifs d'agriculteurs engagés dans la transition agroécologique.

© Adobe stock

Par MARINE TESSE

Publié le 13 mars 2026

La Gazette Nord-Pas-de-Calais

REUSSIR L'Action Agricole PICARDE

Agronomie

Le GIEE du plateau picard avance sur les techniques pour des sols vivants

Ce 5 décembre à Beauvoir-Wavans (62), des actions d'agriculteurs en faveur de la vie des sols étaient mis en avant, à l'occasion de la journée mondiale des sols qu'organisait le Symcea*. La Chambre d'agriculture de la Somme présentait notamment les essais d'implantation de cultures industrielles en ACS, par les agriculteurs du GIEE Sols vivants plateau picard.

Publié le sam 13/12/2025 - 06:00 - Par Alix Penichou

En terre de craie, le pré-buttage permettrait un meilleur ressuyage au printemps.

© CA80

Produire Ensemble Autrement épisode 4 saison 2 : Le GIEE « Haut les plantes ! » : relancer une filière PPAM artisanale en Hauts-de-France

par Ali Almoussawi | Déc 12, 2025 | Collectifs d'agriculteurs (GIEE, DEPHY, 30000), Recherche et innovation | 0 commentaires

Pour ce nouvel épisode de la websérie **« Produire Ensemble Autrement »**, nous nous rendons à Hazebrouck, chez Laurie, pour découvrir le travail du **GIEE « Haut les plantes ! »**, un collectif de productrices de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM). Animé par **Léa Moisan** de Bio en Hauts-de-France et **Laureline Geirnaert** d'Initiatives Paysannes, ce groupe rassemble des productrices et producteurs qui cultivent et transforment leurs plantes en agriculture biologique, sur de petites surfaces et dans une démarche profondément artisanale.

II. L’appel à projet 2026 des collectifs en transition agroécologique

1. Trois volets et deux cahiers des charges
   a) *Comment construire un collectif et quel volet candidater ?*
   b) *La Chronologie de l’AAP*
   c) *Les différents volets*
   d) *La sélection des dossiers et les critères de financement*
   e) *Les indicateurs*
2. Le financement d’un collectif GIEE et groupe émergent
   a) *Les financeurs*
   b) *Le guide financier et les dépenses éligibles*
3. La capitalisation

Appel à projet ouvert depuis le 09 MARS 2026

Rendez-vous sur le site de la DRAAF afin d'accéder au lien sur demarche.numerique.gouv.fr

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
Liberté Égalité Fraternité
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

→

demarche.numerique.gouv.fr

Accueil > Production & Filières > Agroécologie et environnement > Les collectifs locaux d'agriculteurs engagés (…) > Appels à projets en faveur des collectifs (…) > Appel à projets collectifs d'agriculteurs en cours

Le cahier des charges pour le volet **« émergence de groupes »**

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
AGRO-ÉCOLOGIE PRODUISONS AUTREMENT

Collectifs locaux d'agriculteurs engagés dans la transition agroécologique
Appel à projets 2026 Hauts-de-France

CAHIER DES CHARGES DU VOLET
EMERGENCE DE GIEE GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL
POUR LE FINANCEMENT DE L'ANIMATION

Date limite de dépôt des dossiers : 11 Mai 2026

Candidature à déposer uniquement sur la plateforme
demarche.numerique.gouv.fr

Questions et informations complémentaires contactez :
collectifs.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Financé par :

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE
eau seine NORMANDIE

Date limite de candidature le :
Lundi 11 mai 2026

Le cahier des charges pour le volet **« Reconnaissance et Financement d'un GIEE »** et **« Renouvellement de financement d'un GIEE reconnu »**

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
AGRO-ÉCOLOGIE PRODUISONS AUTREMENT

Collectifs locaux d'agriculteurs engagés dans la transition agroécologique
Appel à projets 2026 Hauts-de-France

CAHIER DES CHARGES DU VOLET GIEE
(GROUPEMENT D'INTERET ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL)
POUR LA RECONNAISSANCE ET LE FINANCEMENT DE L'ANIMATION

Date limite de dépôt des dossiers : 08 Juin 2026

Candidature à déposer uniquement sur la plateforme demarche.numerique.gouv.fr

Questions et informations complémentaires :
collectifs.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Financé par :

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE
eau seine NORMANDIE

Date limite de candidature le :
Lundi 08 juin 2026

Comment construire un collectif d'agriculteurs ?

Démarche ascendante

1 Déclic agroécologique

Volonté des agriculteurs de construire un collectif autour d'un objectif commun de travailler sur une ou des thématiques sur l'agroécologie

2 Recherche d'une structure porteuse et d'accompagnement

Regroupement de ces agriculteurs motivés pour trouver une structure d'accompagnement afin de monter le dossier de collectif

3 Montage du dossier émergent

Montage du dossier par la structure porteuse et des agriculteurs, mise en place du plan d'actions

AAP

Dépôt du dossier

Un groupe, ce n'est pas :

- un référent de groupe et pas d'interactions entre les membres ;
- des échanges informels ;
- comité de suivi du projet ;

À quel volet candidater ?

Les premières questions à se poser :

- Projet mûr ?
- Collectif déjà constitué ?
- Grilles d'indicateurs de performance réalisées dans chaque exploitation ?
- Diagnostics agroécologiques réalisés dans chaque exploitations ?

OUI

GIEE
GROUPEMENTS D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

RECONNAISSANCE ET FINANCEMENT D'UN GIEE

[3 et 9] ans, + de 8 exploitations, triple performance/innovation /force d'un collectif

NON

EMERGENCE DE GROUPE

< 1 an, + de 5 exploitations, construction **du projet, du collectifs et di**agnostics

Les deuxièmes questions à se poser :

- Projet reconnu > 3 ans ?
- Résultats obtenus et volonté de poursuivre ?

OUI

GIEE
GROUPEMENTS D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

RENOUVELLEMENT DE FINANCEMENT D'UN GIEE RECONNU

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Collectifs locaux d'agriculteurs engagés dans la transition agroécologique
Appel à projets 2026 Hauts-de-France

CAHIER DES CHARGES DU VOLET GIEE
(GROUPEMENT D'INTERET ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL)
POUR LA RECONNAISSANCE ET LE FINANCEMENT DE L'ANIMATION

Date limite de dépôt des dossiers : 08 juin 2026

Candidature à déposer uniquement sur la plateforme demarche.numerique.gouv.fr

Questions et informations complémentaires : collectifs.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Financé par :

NON

Fin du projet,
mais le collectif
peut continuer…

Dephy Ferme, groupe 30 000 (pas en HdF)
→ autre AAP

ou même non formalisés

La chronologie de l'AAP 2026

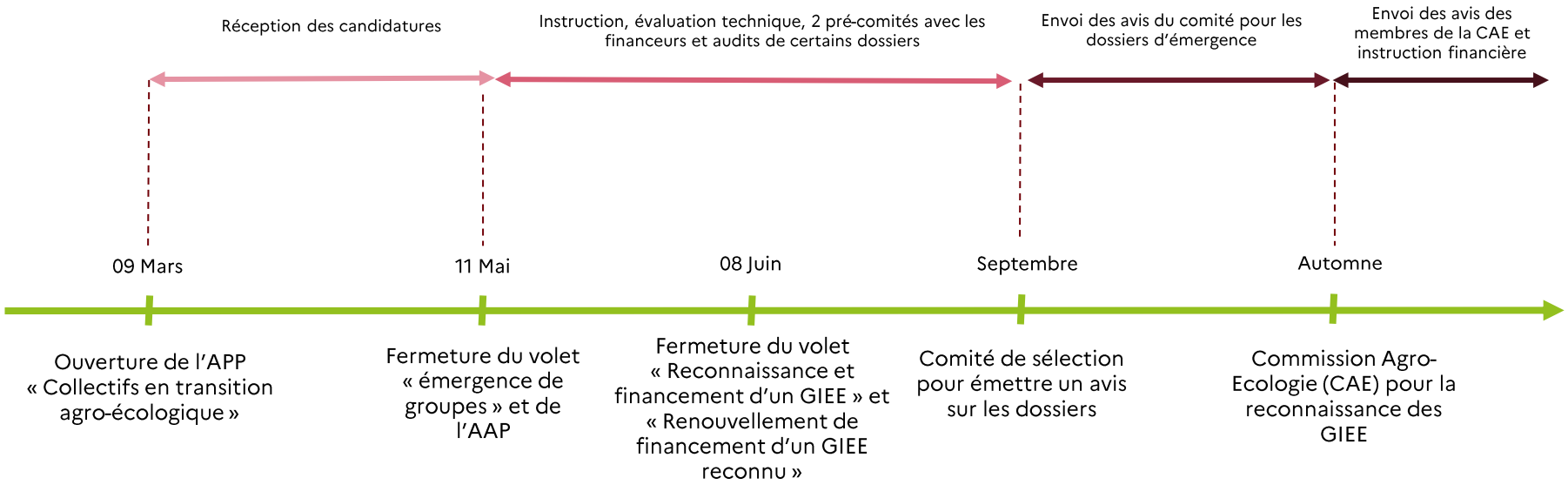

Le volet « émergence de groupes »

- Un volet ***phase de construction*** du projet sans reconnaissance officielle ;

  → projet complet (changer de pratiques, reconception globale du système, triple performance et allant au-delà de la réalisation d'un diagnostic agroécologique de situations individuelles) ;

- Un noyau initial ≥ ***5 exploitations*** ;

- Un financement limité à ***1 an maximum*** ;

- Une préparation pour la structure d'accompagnement et l'animateur.rice à son rôle au sein du collectif.

Nouveautés :

- **Les modèles de plan de financement et de calcul des couts/jour ont changés par rapport aux AAP des années précédentes**

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Collectifs locaux d'agriculteurs engagés dans la transition agroécologique
Appel à projets 2026 Hauts-de-France

CAHIER DES CHARGES DU VOLET
EMERGENCE DE GIEE GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL
POUR LE FINANCEMENT DE L'ANIMATION

Date limite de dépôt des dossiers : 11 Mai 2026

Candidature à déposer uniquement sur la plateforme
demarche.numerique.gouv.fr

Questions et informations complémentaires contactez :
collectifs.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Financé par :

À l'issue de la phase d'émergence → bilan final de l'année et diagnostics de durabilité réalisés

Le volet « Reconnaissance et Financement d'un GIEE »

Les GIEE, créés par la Loi d'avenir de 2014, sont des projets visant une reconception du système d'exploitation afin d'améliorer la performance environnementale, sociale et économique, dans une approche agroécologique.

- **Un appui à l'action collective, au pilotage du projet et à l'accompagnement technique, avec notamment des partenaires (démarche ascendante) ;**

- Si avis favorable de la (CAE), le GIEE reçoit une **reconnaissance officielle par arrêté du Préfet de Région d'une durée de 3 ans, renouvelable par tranche de 3 ans et pouvant être valorisé (**aides à l'investissement, bonification ou priorisation lors de demande de subvention).

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

GIEE
GROUPEMENTS D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

Collectifs locaux d'agriculteurs engagés dans la transition agroécologique

Appel à projets 2026 Hauts-de-France

CAHIER DES CHARGES DU VOLET **GIEE**
(GROUPEMENT D'INTERET ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL)
POUR LA RECONNAISSANCE ET LE FINANCEMENT DE L'ANIMATION

Date limite de dépôt des dossiers : **08 Juin 2026**

Candidature à déposer uniquement sur la plateforme demarche.numerique.gouv.fr

Questions et informations complémentaires :
collectifs.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Financé par :

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE
eau seine NORMANDIE

Le volet « Reconnaissance et Financement d'un GIEE »

Quelles modalités ?

- **Majorité** des exploitations membres situées dans la **région de l'AAP**
- **Structure porteuse** = personne morale avec un **n° de SIRET** dans laquelle les membres détiennent ensemble la majorité des voix au sein des instances de décision (Association, COOP, …)
- **Structure porteuse ≠ structure d'animation (**appui à l'action collective et aide au pilotage de projet, accompagnement technique de l'évolution des pratiques, soutien dans la capitalisation et la diffusion des résultats)

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

GIEE
GROUPEMENTS D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

Collectifs locaux d'agriculteurs engagés dans la transition agroécologique

Appel à projets 2026 Hauts-de-France

CAHIER DES CHARGES DU VOLET **GIEE**
(GROUPEMENT D'INTERET ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL)
POUR LA RECONNAISSANCE ET LE FINANCEMENT DE L'ANIMATION

Date limite de dépôt des dossiers : **08 Juin 2026**

Candidature à déposer uniquement sur la plateforme demarche.numerique.gouv.fr

Questions et informations complémentaires :
collectifs.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Financé par :

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural : CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

eau seine NORMANDIE

Nouveautés :
L'arrêté du 22 décembre 2025 supprimant les exigences de séparation vente/conseil pour les distributeurs de PPP, rend à nouveau éligibles les candidatures des coopératives et des entreprises de négoce agricole qui souhaiteraient animer des collectifs d'agriculteurs sur la baisse d'usage des produits phytopharmaceutiques, voire leur arrêt total. Mais, les projets déposés ne devront comporter aucune activité de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques au sens de l'article L. 254-6-4 du Code rural et de la pêche maritime. Seule la stricte animation est acceptée, elle ne doit en aucun cas déborder sur des activités de conseil.

Le volet « Reconnaissance et Financement d'un GIEE »

- **Projet pluriannuel (< 3 ans) local en adéquation avec les enjeux du projet et du territoire, cohérent avec les objectifs et les actions proposées, et qui doit s'appuyer sur les résultats des diagnostics individuels réalisés sur chaque exploitation**
- **Taille de collectif [8 ; 25] exploitations ;**
- **Projets multithématiques : réduction/suppression de l'usage de PPP, changements de pratiques, autonomie fourragère, autonomie en intrants, vie des sols….**
- **Caractère innovant « pionnier » et l'approche système visant la reconception**

Les critères de reconnaissance

1 – Performance économique
2 – Performance environnementale
3 – Performance sociale
4 – Pertinence technique des actions
5 – Plus-value de l'action collective

Nouveautés :
- **Les modèles de plan de financement et de calcul des couts/jour ont changés par rapport aux AAP des années précédentes**
- **Une action doit correspondre à un seul coût**

La sélection des dossiers selon des critères
pour le financement du projet

- Chaque projet est évalué par le pré-comité (avis de fond) et le comité (avis de sélection), selon ***sa pertinence*** et ***son ambition***.
- Des ***audits*** peuvent être réalisés pour renforcer la compréhension des enjeux et des objectifs de certains projets.
- Les critères de financement de groupe émergent et de GIEE sont :

Critères d'éligibilité

Critères de bonification

Les critères de financement de groupe émergent et de GIEE sont :

Critères d'éligibilité

- **Ambition agroécologique** (la triple performance)
- **Dynamique collective** du groupe
- **Démarche territoriale avec des partenaires**
- **Modalités d'accompagnement collectives** et individuelles
- **Pertinence technique des actions**
- **Dispositif** de suivi proposé (**indicateurs**)
- **Dispositif de capitalisation et de diffusion** des résultats
- **Qualité et cohérence** générale du dossier.

Critères de bonification

- **Caractère innovant et/ou exemplaire** du projet.
- **Objectifs prioritaires** : réduction importante, voire suppression, du recours aux herbicides (dont le glyphosate) ; gestion globale efficiente de l'azote ; protection de la qualité de l'eau, approche systémique ; promotion des systèmes herbagers (élevage).
- **Mobilisation des acteurs de l'aval dans une logique de filière**
- **Projet en lien avec un groupe existant** (GIEE, DEPHY FERME, ou autre) ;
- **Projet mobilisant les établissements d'enseignement agricole** (exploitation)
- **Composition du collectif favorisant la mixité entre les exploitations**

Des indicateurs pour un suivi et des résultats

- A quoi sert-il ?

Points de repères
- ✓ Quantifier ses pratiques
- ✓ Cerner ses points faibles
- ✓ Eclairer les impacts

Cadre de référence commun
- ✓ Echanger sur ses pratiques
- ✓ Partager ses expériences

Donne un T0
- ✓ Suivre l'évolution
- ✓ Mesurer l'efficience des mesures prises

Visio globale
- ✓ Prendre des décisions

Se rassurer

Communiquer sur ses pratiques
- ✓ Convaincre un financeur, un client, le grand public

Dans un projet GIEE, les instructeurs demandent :

- Des ***indicateurs de suivi*** par actions

Ex : taux de présence à une réunion, nombre de tours de plaine, nombre d'essais réalisés, nom d'articles publiés, nombres d'analyses…

- ***6 indicateurs*** **obligatoires** ***de résultats*** pour mesurer annuellement les performances des exploitations et du collectif : 2 indicateurs économiques (*ex : marge brute et Charges intrants/CA*), 2 indicateurs environnementaux (*ex : diversité des couverts et % de sol travaillé*) et 2 indicateurs sociaux (*ex : temps de travail moyen/semaine et Nbre d'UMO/SAU*)

NB : l'année d'émergence permet notamment de réfléchir à quels indicateurs utiliser dans le futur projet GIEE

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
Liberté Égalité Fraternité
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Agrcécologie HAUTS-DE-FRANCE

Les financeurs de l'AAP

1 seule entrée administrative et 3 financeurs

Gestionnaire administratif :

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
Liberté Égalité Fraternité
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Les financeurs :

- Entre 50 et 80 %

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

AGENCE eau seine NORMANDIE

- Entre 40 et 70 %

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

AGENCE DE L'EAU ARTOIS - PICARDIE

- Entre 50 et 80 %

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

Le Guide Financier du porteur de l'AAP 2026

Un ***financeur*** et un ***taux de financement*** sont attribué pour chaque dossier.
Cf guide financier.

Les dépenses	Groupes émergents	GIEE
Du volet	Plancher d'intervention de 10 000 €	/
Eligibles	Dépenses d'animation d'action collective, d'ingénierie, de conseil collectif, d'expertise, de collecte de données, d'exploitation et diagnostics.	
	/	Essais et expérimentations (**à 30%** des dépenses totales du projet) Actions de transfert technique, de communication et de capitalisation
Non-éligibles	Frais de création de l'association, actions liées à la communication, aux essais et à l'expérimentation	Essais variétaux/vitrine de couvert ; actions de communication non-liées au transfert technique et à la capitalisation

Capitalisation

Laurène MORITZ , Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France

> « Capitaliser, c'est transformer le savoir en connaissance partageable »*

* Pierre Zutter, 1994

Qu'est-ce que capitaliser ? Et pourquoi ?

- CAPITALISER, c'est transmettre les résultats des pratiques innovantes expérimentées et son expérience du collectif

- **Valoriser** ses actions, ses expériences, ses résultats, ses savoir-faire
- **Rendre accessible**, partager ses « productions » (documents contextualisés), auprès de tous les publics intéressés
- **Mémoriser** ses travaux et résultats sur une base dédiée
- Accroître la **visibilité** de ses travaux, faciliter sa communication
- **Prendre du recul**, analyser ses résultats au cours/à la fin du projet
- **Alimenter sa réflexion** pour ses futurs projets (base partagée !)

*Capitaliser, est une exigence de l'appel à projets **"collectifs locaux d'agriculteur engagés dans la transition agroécologie",** qui fait pleinement partie de l'animation du groupe.*

Repose sur **l'ensemble des membres du GIEE** appuyé par la **structure d'animation du collectif**.

Quand capitaliser ?

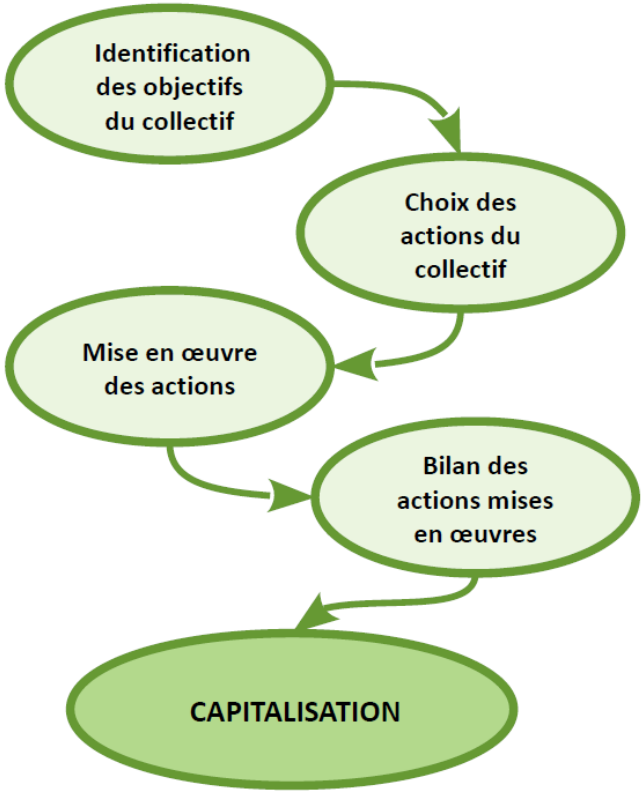

- La capitalisation fait partie intégrante du projet du collectif

Doit se faire tout au long du projet

- Le bilan des actions peut faciliter la capitalisation

Quelle démarche suivre pour capitaliser ?

4 étapes clés :

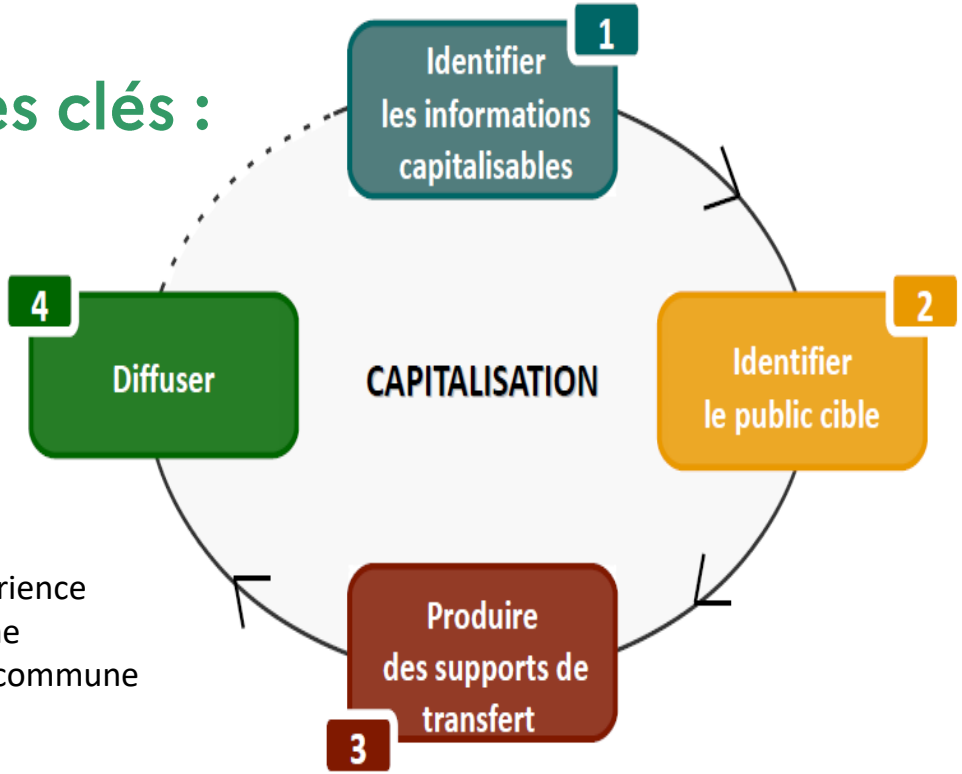

faire de l'expérience particulière une connaissance commune

Étape 3 : Produire des supports du transfert de l'information

- La capitalisation peut être réalisée à l'aide de multiples supports, à adapter aux informations apportées et au public cible.
- L'information doit être **détaillée et contextualisée**.

LA FICHE
Trajectoire ou témoignage technique

POST réseaux sociaux

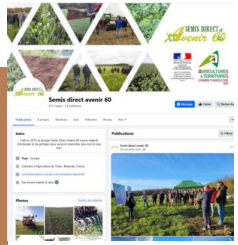

LE GUIDE PRATIQUE
Description détaillée

LA VIDEO
Interview d'agriculteurs
Interview de l'animateur

LE POSTER
Représentation schématique d'informations clés

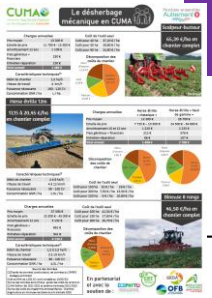

L'ARTICLE DANS UNE REVUE SPECIALISEE

Étape 4 : Diffuser

La capitalisation implique de partager et de diffuser les connaissances créées dans le groupe = **faire en sorte que le public cible prenne connaissance et utilise les résultats et expériences capitalisés**

La diffusion est possible via **plusieurs canaux** : sur les réseaux sociaux, et internet en général, lors de forums, salons professionnels, journées techniques, conférences …

La coordination régionale de la capitalisation contribue à appuyer cette diffusion (ex: blog ecophyto)

Coordination de la Capitalisation

L'instruction technique DGPE/SDPE/2019-29

La réglementation a confié à l'APCA et aux chambres régionales d'agriculture (CRA) la mission de **coordonner,** en lien avec les organismes de développement agricole, la **capitalisation des GIEE et groupes 30000**.

Objectifs

- **Faciliter l'atteinte des objectifs et des engagements des collectifs en matière de capitalisation et de diffusion** ;
- **Donner accès aux résultats et expériences des collectifs à un large public** (agriculteurs, organismes de développement, acteurs du monde rural, ect) ;
- **Faciliter les échanges** et collaboration en organismes ;
- **Favoriser la bonne articulation des actions de capitalisation des collectifs avec d'autres initiatives** liées à l'agroécologie (ecophyto-pic, réseau rural, osae, autres portails de connaissances).

Coordination de la Capitalisation

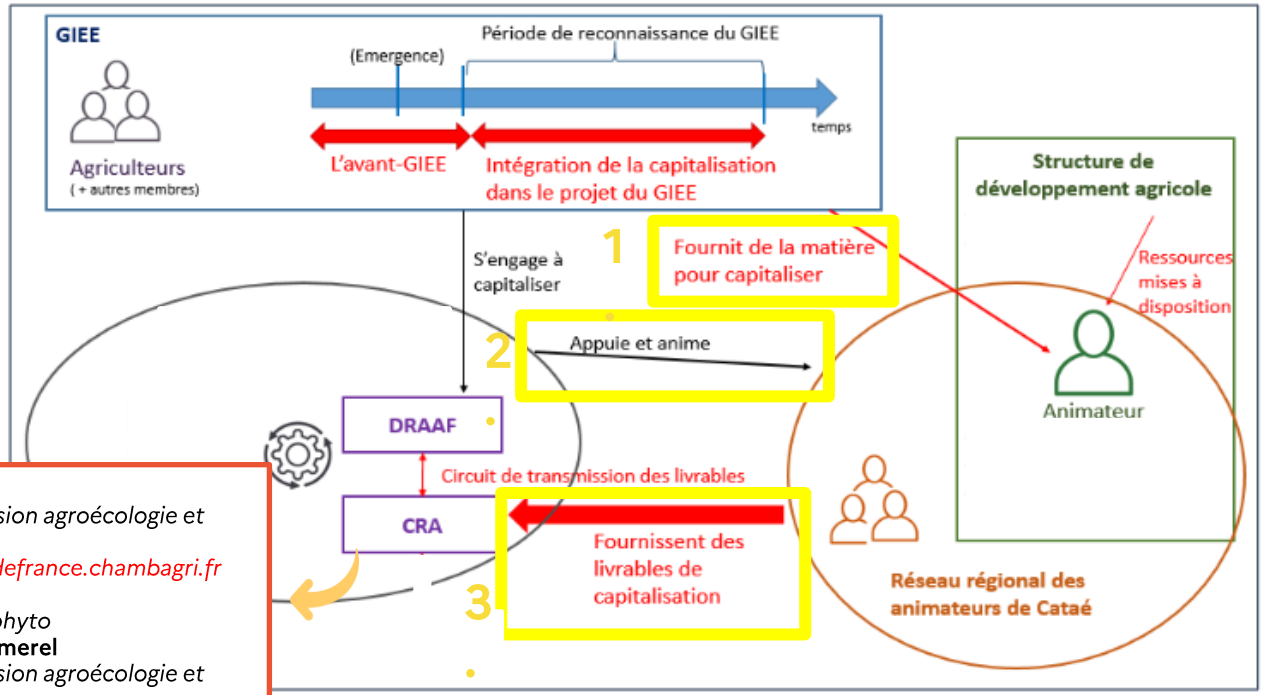

Laurène Moritz
Chargée de mission agroécologie et ecophyto
l.moritz@hautsdefrance.chambagri.fr
Ali Almoussawi
Animateur Ecophyto
Blandine Thommerel
Chargée de mission agroécologie et ecophyto

Interaction entre acteurs de la capitalisation

Programme pluriannuel de coordination de la capitalisation GIEE-30000 2025-2028

Volet 1

Assistance technique pour faciliter la capitalisation aux différents acteurs impliqué

- Webinaire capitalisation nouveaux collectif
- Boîte à outil
- Mise à jour données des collectifs (carte, annuaire,..)

Volet 2

Favoriser la diffusion et la communication des résultats et expériences capitalisés

- Échange entre animateurs
- Rencontres thématiques

Volet 3

Diffuser, rendre visible les éléments de capitalisation

- Bilan GIEE
- Diffusion livrables, info (blog ecophyto)
- Favoriser les journées techniques

Ressources disponibles sur internet

Site régional

- **Carte interactive**

- **Annuaire**

Edition 2026 à venir sur le blog ecophyto

- **Blog ecophyto**

https://ecophyto-hdf.fr/

Site national

- **Le site collectif agroécologique et sa carte nationale**

Boite à outils capitalisation à venir

https://collectifs-agroecologie.fr/

- **RD agri**

https://rd-agri.fr/

CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTS-DE-FRANCE

FAQ

Posez vos questions !

Un replay de ce webinaire sera également disponible sur le site de la DRAAF des HdF

https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/les-collectifs-locaux-d-agriculteurs-engages-dans-la-transition-agro-ecologique-r265.html

Ressources utiles et bibliographiques

- **Page site DRAAF AAP GIEE 2026** : https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/appel-a-projets-collectifs-d-agriculteurs-engages-dans-la-transition-agro-a5121.html
- **Blog Ecophyto** : https://ecophyto-hdf.fr/
- **Site collectifs-agroécologiques** : https://collectifs-agroecologie.fr/
- **Site RD-Agri** : https://rd-agri.fr/
- **Pages Démarche Numérique** :
  - Volet émergence : https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/appel-a-projets-hauts-de-france-2026-catae-emergent
  - Volet reconnaissance et financement : https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/appel-a-projets-hauts-de-france-2026-catae-recoetfin
  - Volet renouvellement : https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/appel-a-projets-hauts-de-france-2026-catae-renouv
- **Site Triple Performance** : https://wiki.tripleperformance.fr/wiki/Triple_Performance
- **Site Rex-Agri :** https://agroecologie.org/retour-experience
- **Site OSAE** : https://osez-agroecologie.org/

Ressources utiles et bibliographiques

- **Article La Gazette :**

Marine Tesse , 13 mars 2023, *Transition agricole : un appel à projets pour soutenir les collectifs engagés, La Gazette Nord-Pas-de-Calais,* https://www.lagazettefrance.fr/article/transition-agricole-un-appel-a-projets-pour-soutenir-les-collectifs-engages

- **Article Action agricole:**

Alix Penichou, 13 décembre 2025, *Le GIEE du plateau picard avance sur les techniques pour des sols vivants, L'Action Agricole Picarde,* https://www.action-agricole-picarde.com/le-giee-du-plateau-picard-avance-sur-les-techniques-pour-des-sols-vivants

- ***Article PEA :***

Ali Almoussawi*, 12 décembre 2025, Produire Ensemble Autrement épisode 4 saison 2 : Le GIEE « Haut les plantes ! » : relancer une filière PPAM artisanale en Hauts-de-France, Blog Ecophyto,* https://ecophyto-hdf.fr/produire-ensemble-autrement-episode-4-saison-2-le-giee-haut-les-plantes-relancer-une-filiere-ppam-artisanale-en-hauts-de-france/

- **Arrêté 22 décembre 2025 séparation vente/conseil :**

Arrêté du 22 décembre 2025 portant modification des arrêtés du 16 octobre 2020 relatifs aux modalités et aux référentiels de la certification mentionnée au 2° de l'article L. 254-2 du code rural et de la pêche maritime, 22 décembre 2025, Légifrance, https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053228388

- **Article L. 254-6-4 du Code rural et de la pêche maritime :**

L. 254-6-4, 13 août 2025, Légifrance, https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000052086849

Contacts utiles

DRAAF HdF :
collectifs.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr
03 22 33 55 32
07 64 44 65 42

Agence de l'eau Artois-Picardie :
lorine.coquet@eau-artois-picardie.fr
03 27 99 90 27
l.tournant@eau-artois-picardie.fr
03 27 99 90 55

Agence de l'eau Seine-Normandie :
ines.passemard@aesn.fr
03 44 30 41 00

Chambre d'Agriculture Hauts-de-France :
l.moritz@hautsdefrance.chambagri.fr
03 22 33 69 35